



## ASSOCIATION DES CCI METROPOLITAINES

Bordeaux – Grand Lille – Grenoble – Lyon – Marseille Provence – Nantes Saint Nazaire –  
Nice Côte d'Azur – Paris Ile de France – Rennes – Rouen - Strasbourg Bas Rhin - Toulouse

### Communiqué de presse

Paris, 24 juin 2014

# Les métropoles, accélérateurs de croissance, d'innovation et d'emploi

**Dans un contexte de montée en puissance du fait métropolitain, au moment de la mise en vigueur de la loi d'affirmation des Métropoles, des projets de loi actuels sur la réforme territoriale et de l'impact du financement du pacte de responsabilité et de solidarité, 10 Présidents de Métropoles, Communautés Urbaines ou Communautés d'Agglomération et 11 Présidents de CCI Métropolitaines ont adopté ce mardi 24 juin une déclaration commune.**

**Objectif : affirmer leur volonté d'une véritable «alliance métropolitaine» pour accélérer la capacité d'innovation, favoriser la création de richesses et permettre un développement économique harmonieux et solidaire des territoires.**

**Par cette déclaration commune, liée à cette nouvelle donne, les CCI Métropolitaines et les Métropoles, Communautés Urbaines ou d'Agglomération ont voulu réaffirmer leur volonté conjointe de poursuivre et d'amplifier leur collaboration en faveur du développement économique mais aussi, d'une politique de cohésion et de solidarité territoriale, en accentuant les coopérations au profit des territoires environnants.**

**Unir leurs efforts pour maintenir, voire développer, la qualité des services rendus tout en maîtrisant la pression fiscale dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, tel est l'enjeu de cette alliance.**

#### **La France ne gagnera que par des Métropoles fortes et puissantes.**

Cette volonté partagée passe obligatoirement par une meilleure mutualisation et contractualisation adossées à une vision commune d'une stratégie de développement territorial. Il s'agit de positionner les métropoles dans une compétition mondiale et de leur permettre d'assurer un rôle de locomotive, d'impulsion en matière d'innovation et de prise en compte de ce qui est émergent au sein de leur région, à fortiori au moment où leur périmètre est remis en chantier.

*Créée en 2007, l'ACCIM (Association des CCI métropolitaines) réunit aujourd'hui 12 CCI (Bordeaux, Grand Lille, Grenoble, Lyon, Marseille Provence, Nantes Saint-Nazaire, Nice Côte d'Azur, Paris Ile de France, Rennes, Rouen, Strasbourg Bas-Rhin et Toulouse) pour promouvoir le fait métropolitain et contribuer à un meilleur positionnement économique des métropoles françaises sur l'échiquier européen.*

#### **Déclaration commune au verso**

#### **Contact Presse :**

Philippe GARCIA

05 56 79 52 48 / 06 20 63 53 83 [pgarcia@bordeaux.cci.fr](mailto:pgarcia@bordeaux.cci.fr)

## DECLARATION COMMUNE :

Dans un contexte de montée en puissance du fait métropolitain, de la loi d'affirmation des Métropoles, des projets actuels de loi sur la réforme territoriale et de l'impact du financement du pacte de responsabilité et de solidarité, les Présidents des Métropoles, Communautés Urbaines ou d'Agglomérations (ou leurs représentants), appelées à devenir des Métropoles au sens de la loi MAPTAM, et les Présidents des CCI Métropolitaines réunis le 24 juin 2014 \* :

- 1. Affirment leur volonté d'amplifier leur collaboration dans le domaine du développement économique**, pour favoriser la richesse économique et l'emploi, dans le cadre des nouvelles compétences dévolues par la loi aux futures Métropoles, en contractualisant sur un certain nombre d'actions structurantes, permettant de mutualiser les moyens et d'apporter une vraie valeur ajoutée aux actions engagées dans les domaines :
  - du marketing territorial et de l'attractivité des métropoles vis-à-vis d'investisseurs potentiels, du rayonnement économique sur un plan européen et international,
  - des grands équipements structurants,
  - de l'accompagnement des entreprises sur les marchés internationaux,
  - du soutien à l'innovation et à la création d'entreprises,
  - de l'enseignement supérieur et de la recherche,
  - de l'animation des pôles de compétitivité, clusters et filières porteuses d'avenir,
  - du développement durable, de la croissance verte et de la transition énergétique,
  - de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences au niveau métropolitain,
  - du tourisme d'affaires et de loisirs...**et d'instaurer une gouvernance partagée sur les grandes orientations économiques entre les acteurs clés du territoire métropolitain ;**
  
- 2. Souhaitent que le statut des CCI métropolitaines soit reconnu par la loi pour qu'elles soient en mesure d'accompagner efficacement les stratégies de développement économique mises en œuvre par les Métropoles**, ouvrant ainsi la voie à des contractualisations plus affirmées et lisibles entre les Métropoles et les CCI métropolitaines ;
  
- 3. Veulent contribuer pleinement à la définition des stratégies territoriales** s'agissant notamment des nouveaux contrats de plan Etat Région ou des documents de planification à caractère économique, social et environnemental qui pourraient se substituer aux documents cadres actuels au sein du projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ; les CCI Métropolitaines souhaitent que leur statut et leur implication dans ces processus de planification économique territoriale soient inscrits ;
  
- 4. Souhaitent contribuer au débat dans le cadre du projet de loi relatif à la délimitation des régions** afin que les périmètres qui seront choisis prennent en compte les relations économiques existantes et les projets entre les territoires et les métropoles en s'affranchissant des frontières administratives et politiques ; il faut en effet conforter la cohérence entre l'organisation institutionnelle et les réalités économiques. **Il en va de la compétitivité des entreprises et, par là, de la croissance du pays ;**
  
- 5. Ambitionnent, par cette alliance entre futures Métropoles et CCI Métropolitaines, de renforcer le positionnement et la compétitivité des métropoles françaises sur l'échiquier européen, tout en réaffirmant, leur volonté commune de poursuivre et d'amplifier une politique de solidarité territoriale, en développant les coopérations au profit des territoires environnants.**

*\* Alain JUPPE, Ancien premier ministre, Maire de Bordeaux, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Gérard COLLOMB, Sénateur, Président de l'ACUF, Maire de Lyon, Président du Grand Lyon, Louis NEGRE, Sénateur, 1<sup>er</sup> Vice Président de Nice Métropole, Johanna ROLLAND, Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole, Jean-Luc MOUDENC, Président de l'AMGVF, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole, Robert HERRMANN, Président CU de Strasbourg, Emmanuel COUET, Président de Rennes Métropole, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie, Patrick BORE, Vice Président de Marseille Provence Métropole, en charge du développement économique, Vincent LEDOUX, Vice Président de Lille Métropole en charge du Développement, Attractivité et Gouvernance Economique. Pierre GOGUET, Président de l'ACCIM et de la CCI de Bordeaux, Jean VAYLET, Président de la CCI de Grenoble, Emmanuel IMBERTON, Président de la CCI de Lyon, Jacques PFISTER, Président de la CCI de Marseille Provence, Jean-François GENDRON, Président de la CCI de Nantes Saint Nazaire, Bernard KLEYNHOFF, Président de la CCI de Nice Côte d'Azur, Pierre-Antoine GAILLY, Président de la CCI Paris Ile de France, Emmanuel THAUNIER, Président de la CCI de Rennes, Christian HERAIL, Président de la CCI de Rouen, Jean-Luc HEIMBURGER, Président de la CCI Strasbourg Bas Rhin, Alain DI CRESCENZO, Président de la CCI de Toulouse.*